



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200460

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

DIRECTION REGLEMENTATION - AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES

* Service Police Municipale

Création :

- 2 gardiens de police municipale
- 1 chef de service de la police municipale

Ces créations de postes correspondent à la mise en oeuvre des nouvelles compétences dévolues aux agents de police municipale dans le cadre de l'application de la loi n° 99-291 du 15 avril 1999. En effet, les agents peuvent dorénavant constater l'ensemble des infractions prévues au code de la route (sens interdit, excès de vitesse, non respect de feux tricolores par exemple) et mettre en oeuvre des procédures pour lesquelles ils étaient incompétents antérieurement (immobilisation des véhicules, dépistage d'alcoolémie, etc...).

La mise en oeuvre de ces nouvelles compétences nécessite donc des agents nouveaux ayant une formation adaptée aux missions incombant maintenant aux policiers municipaux et plus particulièrement au travail de nuit.

Les crédits seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces créations de poste.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)